

Gouvernement du Québec

### **Décret 1675-2022, 20 octobre 2022**

CONCERNANT monsieur Benoît Grenier, secrétaire général associé au ministère du Conseil exécutif, chargé du Secrétariat aux emplois supérieurs

ATTENDU QUE monsieur Benoît Grenier a été engagé à contrat comme secrétaire général associé au ministère du Conseil exécutif, chargé du Secrétariat aux emplois supérieurs par le décret numéro 532-2020 du 20 mai 2020 pour un mandat prenant fin le 24 mai 2025;

ATTENDU QUE le paragraphe 4.3 du contrat d'engagement de monsieur Benoît Grenier, annexé au décret numéro 532-2020 du 20 mai 2020, prévoit notamment que l'engagement peut être résilié en tout temps par le gouvernement aux conditions et modalités qui y sont prévues;

ATTENDU QU'il y a lieu de résilier l'engagement à contrat de monsieur Benoît Grenier comme secrétaire général associé au ministère du Conseil exécutif, chargé du Secrétariat aux emplois supérieurs à compter des présentes;

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation du premier ministre :

QUE l'engagement à contrat de monsieur Benoît Grenier comme secrétaire général associé au ministère du Conseil exécutif, chargé du Secrétariat aux emplois supérieurs soit résilié à compter des présentes suivant les conditions et modalités prévues à l'article 4.3 du contrat d'engagement annexé au décret numéro 532-2020 du 20 mai 2020.

*Le greffier du Conseil exécutif,*  
YVES OUELLET

78490

Gouvernement du Québec

### **Décret 1676-2022, 20 octobre 2022**

CONCERNANT la nomination de madame Brigitte Pelletier comme secrétaire générale associée au ministère du Conseil exécutif, chargée du Secrétariat aux emplois supérieurs

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation du premier ministre :

QUE madame Brigitte Pelletier, sous-ministre du ministère de la Sécurité publique, administratrice d'État I, soit nommée secrétaire générale associée au ministère du

Conseil exécutif, chargée du Secrétariat aux emplois supérieurs, avec le rang et les privilèges d'une sous-ministre, aux mêmes classement et traitement annuel à compter du 21 octobre 2022;

QUE les Règles concernant la rémunération et les autres conditions de travail des titulaires d'un emploi supérieur à temps plein adoptées par le gouvernement par le décret numéro 450-2007 du 20 juin 2007 et les modifications qui y ont été ou qui pourront y être apportées continuent de s'appliquer à madame Brigitte Pelletier comme sous-ministre du niveau 4.

*Le greffier du Conseil exécutif,*  
YVES OUELLET

78491

Gouvernement du Québec

### **Décret 1677-2022, 20 octobre 2022**

CONCERNANT l'engagement à contrat de monsieur Alain Sans Cartier comme sous-ministre du ministère des Relations internationales et de la Francophonie

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation du premier ministre :

QUE monsieur Alain Sans Cartier, sous-ministre du ministère de l'Éducation, soit engagé à contrat pour agir à titre de sous-ministre du ministère des Relations internationales et de la Francophonie, pour un mandat de quatre ans à compter du 21 octobre 2022, aux conditions annexées.

*Le greffier du Conseil exécutif,*  
YVES OUELLET

### **Contrat d'engagement de monsieur Alain Sans Cartier comme sous-ministre du ministère des Relations internationales et de la Francophonie**

Aux fins de rendre explicites les considérations et conditions de l'engagement fait en vertu de l'article 57 de la Loi sur la fonction publique (chapitre F-3.1.1)

#### **I. OBJET**

Conformément à l'article 57 de la Loi sur la fonction publique (chapitre F-3.1.1), le gouvernement du Québec engage à contrat monsieur Alain Sans Cartier, qui accepte